

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-278/12/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques pour l'année 2012
DEESV 12/7805/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis 2008, l'engagement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans le projet de création du Parc National des Calanques, du fait de ses nombreuses compétences en rapport avec les enjeux du futur Parc national, est renforcé par :

La participation de MPM à la commission Parc pour la validation de l'organisation générale, la préparation et le pilotage des différentes phases de la concertation liée à la future Charte du parc,

La participation de MPM à la création d'un « conseil technique » permettant d'aborder les questions d'intégration des grands projets de la Communauté urbaine MPM et des communes concernées par la zone d'adhésion,

La prise en compte des interactions entre les éléments de la Charte et les documents de planification territoriale élaborés par MPM,

Par délibération PEC 006-292/08/CC du 8 février 2008, le Conseil de Communauté a approuvé l'engagement de MPM à obtenir un siège au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public, dénommé « GIP des Calanques ».

Par délibération DDIP 003-710/08/CC du 13 octobre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé et signé la convention constitutive du GIP des Calanques, qui formalise les modalités d'adhésion de MPM au sein du GIP, pour trois ans.

Par délibération DDIP 001-2264/10/BC du 1^{er} octobre 2010, le Bureau de la Communauté a approuvé la prorogation du GIP des Calanques jusqu'au 31 décembre 2011, par avenant n°1.

Par délibération DDIP 001-559/11/BC du 21 octobre 2011, le Bureau de la Communauté a approuvé la prorogation du GIP des Calanques jusqu'au 31 mars 2012, par avenant n°2.

Par délibération DDIP 001-535/12/BC du 13 février 2012, le Bureau de la Communauté a approuvé la prorogation du GIP des Calanques jusqu'au 31 mars 2013, par avenant n°3.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;
- La délibération du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public du 29 novembre 2010 ;
- La délibération 003-710/08/CC du 13 octobre 2008 relative à l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques ;
- La délibération DDIP 001-2264/10/BC du 1^{er} octobre 2010 ;
- La délibération DDIP 001-559/11/BC du 21 octobre 2011;
- La délibération DDIP 001-535/12/BC du 13 février 2012;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour Marseille Provence Métropole d'adhérer aux travaux menés par le GIP des calanques quant à la création du futur Parc National des Calanques,
- L'importance pour Marseille Provence Métropole de préserver ses espaces remarquables, ses aménagements urbains et paysages de qualité, et de développer des partenariats en faveur du développement durable,
- Le calendrier prévisionnel devant conduire à la création d'un Parc National,
- L'importance de la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la commission Parc et à la concertation pour l'élaboration de la Charte,
- L'intérêt majeur pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'être accompagnée dans l'intégration de ses projets de développement urbain, social et économique situés dans la future zone d'adhésion,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques d'un montant de 30 268,54 euro pour l'année 2012.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Section : Fonctionnement – Sous-politique : G410 - Nature : 6574 – Fonction : 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Plan Climat,
A la Maîtrise de l'énergie, à la haute qualité
Environnante, au développement durable

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable – Innovations –
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI